

Fiche technique

Vitrulan
Textile Glass



Produit: Voile de verre VPP200

Client: TDV029 Voile de rénovation Non Tissé Prépeint

Caractéristiques techniques:

Matériau:	Verre E + en partie fibres d'autres fournisseurs		
Poids du voile*:	[g/m ²]	± 10 %	DIN EN 12127°
Poids du colle*:	[g/m ²]	± 15 %	DIN EN 12127°
Poids produit fini*:	200	[g/m ²]	± 10 % DIN EN 12127°
Diamètre de fibre:	10	[µm]	
Base apprêt:	Polymère enrichi en pigments		
Composition de la colle:	Amidon / mélange cellulose/polymère		
Force de traction*:	longitudinal min.	180	[N/5cm] DIN EN 29 073-3°
	transversal min.	150	[N/5cm] DIN EN 29 073-3°
Longueur du rouleau*:	50	[m]	-0 / +0,2
Largeur du rouleau*:	1000	[mm]	± 10 mm

*) Valeurs moyennes

°) Sur la base de la norme en vigueur

Les données ci-dessus mentionnées sont des valeurs empiriques et peuvent varier en fonction des différentes conditions d'exploitation. Les informations ne sont délivrées qu'à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de Vitrulan, ni à l'égard de votre société ni à l'égard de tiers.



Date d'impression : 19/11/2014

Mise à jour le : 19/11/2014

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Informations sur le produit

Voile de verre pré-peint blanc et écru non pré-peint, avec et sans fibres de polyester, à vocation fonctionnelle et décorative, sans couche de colle activable à l'eau au verso

1.2 Nom commercial

Voile de verre pigmentée

1.3 Référence article

VPP 200

1.4 Utilisation de la substance / de la préparation

Revêtement mural

1.5 Fabricant/Fournisseur

Vitrulan Textile Glass GmbH
Bernecker Str. 8
95509 Marktschorgast
ALLEMAGNE
Tél. : +49 (0) 9227 77-0
Fax : +49 (0) 9227 77-600
Courriel : textile-glass@vitrulan.com

1.6 Service chargé des renseignements

Service Environnement

1.7 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Vitrulan Textile Glass GmbH
Tél. : +49 (0) 9227 77-260 du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 le vendredi de 8 h à 12 h 00

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Mention de danger

néant

2.2 Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement

néant

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Caractérisation chimique

Matière : X Préparation :
Voile de verre : fils de verre, pigments et liants à partir de polymères organiques
Couche de colle qui se réactive au contact de l'eau : mélange amidon/cellulose modifié aux polymères
Couleur : blanc

4 PREMIERS SECOURS

4.1 Remarques générales

Aucune mesure particulière n'est requise



Date d'impression : 19/11/2014

Mise à jour le : 19/11/2014

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement

5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

aucun

5.3 Dangers particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion ou gaz produits

Aucun danger connu

5.4 Équipement de protection spécial

Porter un appareil de protection respiratoire isolant

5.5 Autres remarques

non connu

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Remarques générales

Aucune mesure particulière n'est requise

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

7.1.1 Précautions à prendre pour garantir la sécurité de la manipulation

Aucune mesure particulière n'est requise

7.1.2 Prévention des incendies et des explosions

Aucune mesure particulière n'est requise

7.2 Stockage

7.2.1 Exigences concernant la conception des locaux de stockage et des réservoirs

aucune

7.2.2 Indications concernant le stockage commun

aucune

7.2.3 Autres indications sur les conditions de stockage

aucune

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Indications complémentaires pour l'agencement d'installations techniques

néant (cf. point 7)

8.2 Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail



Date d'impression : 19/11/2014

Mise à jour le : 19/11/2014

8.3 Équipement de protection individuelle

8.3.1 Remarques générales

Aucune mesure particulière n'est requise

8.3.2 Protection respiratoire

néant

8.3.3 Protection des mains

néant

8.3.4 Protection des yeux

néant

8.3.5 Protection de la peau

néant

8.3.6 Autres

néant

8.4 Contrôle de l'exposition de l'environnement

néant

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations générales

9.1.1 Aspect

solide

9.1.2 Couleur

blanc

9.1.3 Odeur

neutre

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

9.2.1 Aspect

non applicable

9.2.2 Changement d'état

Verre : température de ramollissement 450 °C env.

Stabilité dimensionnelle : résistant aux températures jusqu'à 200 °C env.

9.2.3 Point d'éclair

néant

9.2.4 Température d'inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément

9.2.5 Limites d'explosibilité

Le produit ne s'enflamme pas spontanément



Date d'impression : 19/11/2014

Mise à jour le : 19/11/2014

9.2.6 Pression de vapeur

néant

9.2.7 Densité (verre)

2,52 g/cm³ env.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Informations générales

Pas de décomposition en cas d'usage conforme

10.1.1 Conditions à éviter

Pas de danger à mentionner particulièrement

10.1.2 Matières à éviter

néant

10.1.3 Produits de décomposition dangereux

aucun (cf. 10.1)

10.1.4 Autres informations

aucune

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations générales

Le produit n'est pas soumis à l'obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet néfaste sur la santé selon nos expériences et les informations dont nous disposons.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Informations générales

Aucun effet écotoxique connu

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Informations générales

Élimination selon la décision fixant la liste des déchets n°10 11 12

Harmonisation du code déchet au catalogue européen des déchets modifié et consolidé

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Informations générales

Transport terrestre : classement selon ADR et RID / IMDG

14.1.1 Transport terrestre

Non soumis à l'obligation de marquage

14.1.2 Transport fluvial

Non soumis à l'obligation de marquage



Date d'impression : 19/11/2014

Mise à jour le : 19/11/2014

14.1.3 Transport maritime

Non soumis à l'obligation de marquage

14.1.4 Transport aérien

Non soumis à l'obligation de marquage

14.1.5 Autres informations

N'est pas classé comme produit dangereux au sens défini par les règlements sur les transports

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Informations générales – Marquage selon les directives CE

Le produit n'est pas soumis à l'obligation de marquage selon les directives CE/le décret sur les substances dangereuses

15.2 Législations nationales

15.2.1 Remarques relatives à la restriction de l'emploi

aucune

15.2.2 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

aucune

15.2.3 Ordonnance sur les liquides inflammables

non applicable

15.2.4 Classe de pollution des eaux

non applicable

15.2.5 Autres réglementations et restrictions

aucune

16 AUTRES INFORMATIONS

16.1 Informations générales

aucune



Mfpa Leipzig GmbH

Organisme agréé de contrôle, de surveillance et de certification des produits, des composants et des systèmes de construction

Ressort III – Sécurité Incendie Bâtiment

Dr. Ing. Peter Nause

Equipe de travail 3.1 – Réaction au feu des produits de construction

Mathias Claus

Tél. : +49 (0) 341 - 6582-125

claus@mfpa-leipzig.de

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT n° KB 3.1/13-180-3

Rapport du classement de la réaction au feu

du 01 juillet 2013

1^{ère} édition

Donneur d'ordre : Vitrulan Textile Glass GmbH
Bernecker Strasse 8
95509 Marktschorgast

Objet de la demande : Classement de la réaction au feu suivant DIN EN 13501-1:2010

Objet : Groupe n° 2 : « Voile de verre pré-peint blanc et écru non pré-peint, avec et sans fibres de polyester, à vocation fonctionnelle et décorative, avec et sans couche de colle activable à l'eau au verso ».

Date de l'ordre : 03 juin 2013

Suivi par : M. Claus

Le présent procès-verbal de classement comprend 6 pages.

La reproduction du présent procès-verbal n'est autorisée que sous sa forme intégrale, Toute publication – même partielle – demande l'accord écrit préalable de Mfpa Leipzig GmbH. Seul le procès verbal sous forme écrite et doté du cachet original et de la signature originale de la personne habilitée à signer fait foi.

Les conditions contractuelles générales (AGB) de la société Mfpa Leipzig GmbH sont applicables.



Deutsche
Akkreditierungsstelle
D-PL-11021-01-00

Laboratoire accrédité par DAKKS GmbH suivant DIN EN ISO/IEC 17025. L'accréditation s'applique exclusivement aux procédures indiquées dans l'acte présent (marqué par *dans ce document). L'acte est consultable sous www.mfpa-leipzig.de.

Organisme agréé de contrôle notifié suivant la loi de construction du pays (SAC 02) et suivant la loi des produits de construction (NB 0800).

Gesellschaft für Materialforschung und Prüfungsanstalt für das Bauwesen Leipzig mbH (Mfpa Leipzig GmbH)

Siège social : Hans-Weigel-Str. 2b – 04319 Leipzig/Allemagne
Directeur : Prof. Dr. Ing. Frank Dehn
R.C.: Tribunal d'instance à Leipzig HRB 17719
TVA intracomm.: DE 813200649
Tél.: +49 (0) 341 - 6582-0
Fax: +49 (0) 341 - 6582-135



1 Détails du produit de construction classé

D'après les renseignements du donneur d'ordre, le produit de construction à classer est un représentant des produits du groupe n° 2 : « Voile de verre pré-peint blanc et écru non pré-peint, avec et sans fibres de polyester, à vocation fonctionnelle et décorative, avec et sans couche de colle activable à l'eau au verso » collé sur toute la surface des plaques de plâtre.

La couleur du revêtement en verre était blanche.

Les échantillons ont été fabriqués sans peinture supplémentaire.

D'après les renseignements du donneur d'ordre, le produit de construction est conforme aux certifications européennes de produits énoncées ci-après : DIN EN 15102:2011.

1.1 Caractéristiques des produits de construction classés

Le donneur d'ordre a regroupé les produits dans une famille de produits ayant les caractéristiques identiques.

Tableau 1: Caractéristiques du matériau du représentant des produits du groupe n° 2 retenu par le donneur d'ordre :

Epaisseur [mm]	environ 0,4
Masse surfacique [g/m ²]	environ 226
Perte au feu [g/m ²]	environ 81

1.2 Configuration d'essais suivant DIN EN 13823

Les échantillons d'une épaisseur de 0,4 mm ont été collés sur des plaques de plâtre d'une épaisseur de 12,5 mm en conformité avec le tableau 1 de la norme DIN EN 13238.

Le représentant du groupe n° 2 a été collé à la verticale et formant un joint croisé sur sa plaque de support en plâtre selon la norme DIN EN 13823, section 5.2.2, alinéa e).



2 Rapports d'essai et résultats d'essais en appui du présent classement

2.1 Rapports d'essai

Nom du laboratoire	Donner d'ordre	N° du rapport	Méthode d'essai
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/10-064-1 du 29 mars 2010	DIN EN 13823
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/10-119-1 du 17 mai 2010	DIN EN 13823
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/10-408-1 du 23 février 2011	DIN EN 13823
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/10-181-1 du 26 juillet 2010	DIN EN 13823
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/12-183-1 du 22 juin 2012	DIN EN 13823
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/12-417-1 du 10 décembre 2012	DIN EN 13823
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/10-064-2 du 29 mars 2010	DIN EN ISO 11925-2 (30s temps d'exposition aux flammes)
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/10-119-2 du 18 mai 2010	DIN EN ISO 11925-2 (30s temps d'exposition aux flammes)
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/10-408-3 du 23 février 2011	DIN EN ISO 11925-2 (30s temps d'exposition aux flammes)
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/12-417-2 du 10 décembre 2012	DIN EN ISO 11925-2 (30s temps d'exposition aux flammes)
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/10-181-2 du 26 juillet 2010	DIN EN ISO 11925-2 (30s temps d'exposition aux flammes)
MFPA Leipzig GmbH	VITRULAN Textile Glass GmbH	PB3.1/12-183-2 du 25 juin 2012	DIN EN ISO 11925-2 (30s temps d'exposition aux flammes)



2.2 Résultats d'essais suivant DIN EN 13823 du représentant retenu du groupe n° 2

Méthode d'essai	Paramètres	Nombre d'essais	Résultats d'essais	
			Paramètres continus (moyenne)	Exigences remplies (O/N)
EN 13823				
	Figra _{0,2 MJ}	3	51	(-)
	Figra _{0,4 MJ}	3	0	(-)
	LFS < bord	3	(-)	O
	THR _{600s} [MJ]	3	0,9	(-)
	Smogra [m ² /s ²]	3	0	(-)
	TSP _{600s} [m ²]	3	31	(-)
Gouttelettes / débris enflammés	3	(-)	aucune formation de gouttelettes / débris enflammés	

(-) non applicable

2.3 Résultats d'essais suivant DIN EN ISO 11925-2 du représentant retenu du groupe de produits n° 2

Méthode d'essai	Paramètres	Nombre des essais	Résultats d'essais	
			Paramètres continus (moyenne)	Exigences remplies (O/N)
DIN EN ISO 11925-2 temps d'exposition aux flammes es bords et surfaces 30s d'exposition				
	F _s ≤ 150 mm	8	(-)	O
	Gouttelettes / débris enflammés	8	(-)	aucune formation de gouttelettes / débris enflammés
	Inflammation du papier-filtre	8	(-)	aucune inflammation

(-) non applicable



3 Classement et domaine d'application

3.1 Référentiel du classement

Le présent classement a été fait en conformité avec les paragraphes 11 et 14.1 de la norme DIN EN 13501-1:2010 et de la norme de produit DIN EN 15102:2011.

3.2 Classement

Le représentant des produits du groupe n° 2: « Voile de verre pré-peint blanc et écru non pré-peint, avec et sans fibres de polyester, à vocation fonctionnelle et décorative, avec et sans couche de colle activable à l'eau au verso ».

a été classé comme suit par rapport à sa réaction au feu : B

Le classement supplémentaire par rapport à l'émission des fumées est : s1

Le classement supplémentaire par rapport à la formation de gouttelettes enflammées / de débris enflammés est : d0

Le format de classement de la réaction au feu des produits de construction est :

Réaction au feu		Opacité des fumées			Gouttelettes / débris enflammés	
B	-	s	1		d	0

à savoir **B – s1, d0**

Classement de la réaction au feu : B – s1, d0
--

3.3 Domaine d'application du produit

Le classement indiqué au paragraphe 3.2 ci-dessus s'applique au produit de construction décrit au paragraphe 1 ci-dessus et est valable pour les conditions d'utilisation finale énoncées ci-après :

- Le représentant des produits du groupe n° 2 : « Voile de verre pré-peint blanc et écru non pré-peint, avec et sans fibres de polyester, à vocation fonctionnelle et décorative, avec et sans couche de colle activable à l'eau au verso » peut être utilisé sur des plaques de plâtre et sur des supports de la classe euro A1 ou A2-s1, d0 ayant une masse volumique apparente d'au moins 525kg/m³ et une épaisseur d'au moins 12 mm.
- L'épaisseur des voiles de verre doit être de ≤ 0,4 mm.
- Le classement des voiles de verre s'applique aux masses surfaciques de ≤226g/m².
- Le classement s'applique au collage moyennant une colle à dispersion d'emploi courant ayant une quantité d'application humide de ≤ 175 g/m² et au collage par une couche de colle au verso activable à l'eau.
- Le classement s'applique aux voiles de verre ayant une perte au feu jusqu'à 81g/m².



- Le classement s'applique à l'utilisation sans peinture.

4 Restrictions

- 4.1 Une mise en œuvre du produit en association avec d'autres produits de construction, en particulier avec des isolants présentant des plages de masse volumique apparente autres que celles indiquées au paragraphe 3.3 ci-dessus, peut avoir une incidence négative sur la réaction au feu à tel point que le classement selon le paragraphe 3.2 ne conserve plus sa validité. La résistance au feu en association avec d'autres produits de construction ou d'autres plages de masse volumique apparente ou d'autres plages d'épaisseur doit être démontrée dans le cadre d'une procédure séparée.
- 4.2 Le classement associé au produit de construction par le présent rapport convient à une déclaration de conformité du fabricant dans le cadre de la procédure de vérification Système 3, relative au marquage CE dans le cadre de la directive de produits de construction.
- 4.3 Le présent document ne constitue pas d'homologation ou de certification de produit et ne se substitue pas à un éventuel certificat de qualification imposé par la législation nationale en matière de construction.
- 4.4 Le présent procès-verbal de classement s'applique pour autant que la composition du produit et la structure du produit, les matières premières et le procédé de production et la réglementation de construction ou les bases d'évaluation ne soient pas changés.

Fait à Leipzig, le 01 juillet 2013

Dr. Ing. P. Nause
Directeur de division

Dipl. Phys. G. Brinkmann
Directeur du laboratoire

M. Claus
Chargé d'affaire

Traduction certifiée conforme à l'original.
Fait à Leipzig, le 12 décembre 2013

Heidi Franzheld
Traductrice assermentée

